

Forest Cover

La lettre de la Coalition mondiale des forêts

N° 7 - octobre 2002

Forest Cover en bref

Forest Cover, dont voici le 7^e numéro, est la lettre de la Coalition mondiale des forêts (CMF), une coalition créée par un groupe d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations de populations autochtones (OPA) pour faciliter la participation éclairée des ONG et des OPA aux réunions intergouvernementales sur les forêts. *Forest Cover*, qui paraît quatre fois par an, présente le compte rendu d'ONG ou d'OPA sur d'importantes réunions intergouvernementales ainsi qu'un calendrier de réunions à venir. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement le point de vue de la Coalition mondiale des forêts, de ses membres fondateurs ou de ses rédacteurs. Pour vous y abonner gratuitement, contactez Simone Lovera au courriel : lovera1@conexion.com.py

Sommaire

- **Forest Cover en quelques mots**
- **Ex Silvis : SMDD – Vous espérez quoi ?** *Miguel Lovera, coordinateur de la Coalition mondiale des forêts*
- **Le Sommet des populations autochtones à Kimberley et le SMDD,** *Hubertus Samangun, ICTI, Indonésie*
- **Plantations forestières et changement climatique,** *Winfried Overbeek, FASE-Espirito Santo, Brésil*
- **Biodiversité et changement climatique : acte 2,** *Miguel Lovera, coordinateur de la Coalition mondiale des forêts*
- **Un chien de garde pour les puits de carbone,** *Jutta Kill, FERN, UK-Belgique*
- **Un cas pilote pour le MDP,** *Jutta Kill, FERN, UK-Belgique*
- **Atelier des populations autochtones sur les causes sous-jacentes de la déforestation (Aotearoa/Nouvelle-Zélande),** *Sandi Gauntlett, IRI, Aotearoa/Nouvelle-Zélande*
- **Compte rendu d'autres réunions sur les forêts**
- **Calendrier de réunions sur les forêts**

Ex Silvis : SMDD – Vous espérez quoi ?

Miguel Lovera, coordinateur de la Coalition mondiale des forêts

Un bilan exhaustif par les États de la situation environnementale depuis Rio ? L'engagement de prendre les problèmes à bras-le-corps ? Un plan d'action décidé démocratiquement, bien ficelé et au financement suffisant ? Des indicateurs et des objectifs pour mettre le holà à la déforestation ?

Autant de vœux pieux au vu des résultats du Sommet mondial du développement durable (SMDD) organisé à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre. Au contraire, l'ONU et les États se sont exonérés de toute responsabilité, ont porté les partenariats avec les multinationales au pinacle et ont le plus souvent exclu les organisations des populations autochtones (OPA) tout en limitant la participation des ONG.

Tandis que les ONG, les OPA et d'autres organisations se battaient pour obtenir les quatre à cinq autorisations requises pour accéder à l'enceinte des négociations, une coalition scélérate de gouvernements européens de droite et de gouvernements servant les intérêts du monde des affaires, tel celui des États-Unis, convenaient de transférer des responsabilités clés aux entreprises, leur laissant ainsi le soin de régler elles-mêmes leur activité et de fixer l'étendue de leurs obligations en termes de responsabilité sociale et environnementale. En dépit du fait que le programme des Nations unies pour l'environnement ait conclu que la formule des accords volontaires n'avait pas débouché sur les changements nécessaires, le SMDD s'est partiellement mué sur la fin en une grande foire aux partenariats dits de type II, à savoir des accords volontaires entre de grandes entreprises et de petites ONG ou d'autres partenaires de peu de poids visant à entreprendre quelque action en faveur du développement durable. C'est oublier

cette maxime du fabuliste latin Phèdre : faire alliance avec un homme puissant n'est jamais sûr.

La Déclaration politique et le Plan de mise en oeuvre signés par les chefs d'État à Johannesburg sont des monolithes, qui plus est, sans guère de substance, sans objectifs concrets ou engagements financiers ; les liens entre combustibles fossiles et changements climatiques, mondialisation et pauvreté, absence de réglementation des entreprises et dégradation de l'environnement ainsi qu'entre plantations forestières et déboisement ont tous été simplement niés. Les ONG n'ont rien pu faire contre la conclusion d'accords opaques entre le monde des affaires et leurs porte-paroles auprès des gouvernements.

Le tableau de Johannesburg n'est toutefois pas uniformément noir. Le Sommet a bel et bien reconnu que la Convention sur la diversité biologique a un rôle à jouer dans la politique des forêts, tout comme il a reconnu la nécessité d'une coordination entre les divers organismes qui s'occupent des forêts. Il consacre aussi le fait que la gestion des écosystèmes par les communautés locales doit être encouragée, y compris pour la gestion des forêts. Et, comme le rapporte Hubertus Samangun ailleurs dans ce numéro, les populations autochtones ont enregistré, par l'entremise de leurs organisations, une victoire majeure, en vertu de laquelle leur statut de « peuples » jouit d'une reconnaissance officielle.

En outre, grâce à l'hospitalité des Sud-Africains et en dépit de la politique d'apartheid appliquée par les organisateurs du sommet, qui s'ingéniaient à séparer chefs d'État et chefs d'entreprise des citoyens sud-africains et autres représentants de la société civile, les membres des ONG ont eu une magnifique occasion d'être en contact, de renforcer leurs liens et de planifier des actions conjointes ou des collaborations durant les milliers d'ateliers et autres événements organisés en marge du programme officiel. Pour les ONG et d'autres acteurs décidés à soutenir les communautés dans leur résistance aux fortes pressions d'intérêts monopolistiques aujourd'hui à l'oeuvre, cette rencontre ouvre de nouvelles pistes, celles de la possibilité d'un engagement renforcé sur le terrain local.

Ah... j'allais oublier. Même la conférence officielle a produit quelque chose de positif : les hués qu'a dû affronter le représentant de l'État le plus obstructionniste du monde !

Le Sommet des populations autochtones à Kimberley et le SMDD

Hubertus Samangun, ICTI, Indonésie

En 1992, à l'occasion de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), les populations autochtones se voyaient reconnaître le statut de groupe principal. Grâce à quoi, elles ont pu depuis participer aux négociations et aux conférences relatives au développement ou à l'environnement. Durant la préparation du Sommet mondial du développement durable (SMDD), ces populations ont été invitées à fournir une évaluation du développement durable pour la décennie écoulée et à identifier quelles priorités et partenariats étaient importants pour elles dans les années à venir.

Le comité préparatoire du Sommet de Johannesburg s'est réuni à quatre reprises. Chaque fois, les populations autochtones y ont été présentes, que ce soit par le biais de défenseurs individuels de leur cause ou de représentants des organisations de populations autochtones ou d'un groupe principal. De nombreuses populations autochtones du monde entier ont assisté à la 4^e de ces réunions (à Bali en Indonésie, du 27 mai au 7 juin 2002). Plus de cent participants autochtones d'Indonésie y étaient également présents, AMAN (Aliansi Masyarakat Adat Nusantara), la coordination des OPA indonésiennes, ayant mobilisé ses membres en grand nombre.

Lors de la 2^e réunion du comité préparatoire à New York, les populations autochtones avaient mis sur pied une commission internationale de coordination afin de préparer le deuxième Sommet international des populations autochtones sur le développement durable. Ce Sommet a eu lieu du 19 au 24 août 2002 à Kimberley (Afrique du Sud), sur les terres et territoires ancestraux des Khoïsans. Plus de 300 délégués et organisations de populations autochtones du monde entier s'y sont retrouvés afin de faire entendre leur voix et de contribuer à la Déclaration politique et au Programme d'action du SMDD. Si tous avaient conscience qu'il serait difficile d'influencer la version finale du document, chacun était d'avis qu'il était essentiel d'essayer. Les participants ont alors décidé de concentrer leurs efforts sur l'insertion d'une seule phrase affirmant la présence et le rôle des populations autochtones dans le développement durable. Anne Nourgam, présidente du Conseil sami, proposa l'énoncé suivant : « *Nous réaffirmons le rôle vital des peuples autochtones dans le développement*

durable ». Au terme d'un lobbying intensif, conduit entre autres par la Fondation Tebtebba, le Conseil sami et Sebastiao Manchineri, la phrase a finalement été incluse dans le texte en devenant le paragraphe 25 de la Déclaration officielle.

Un moment historique pour le mouvement des populations autochtones ! Pour la première fois, les Nations unies acceptaient d'utiliser l'expression *Indigenous Peoples* (au pluriel), signifiant ainsi qu'elle reconnaissait les populations autochtones non plus en tant qu'un ensemble d'individus mais en tant que peuples.

Outre ce succès, le sommet de Kimberley a débouché sur une Déclaration politique qui souligne le non-respect des engagements envers les populations autochtones actés dans l'Agenda 21 en 1992. Le document réitère les déclarations antérieures des populations autochtones, la relation spécifique de ces populations à la Terre et leur responsabilité dans le maintien de la paix, de la justice et de l'équité pour les générations futures. Il réaffirme également le droit des populations autochtones à l'autodétermination ainsi qu'à la possession, au contrôle et la à gestion de leurs terres et territoires ancestraux :

« Nos terres et territoires sont l'essence de notre existence ; nous sommes la terre et la terre est nôtre ; nous entretenons une relation matérielle et spirituelle spécifique avec nos terres et territoires. Celles-ci sont inextricablement liés à notre survie ainsi qu'à la conservation et au développement de nos systèmes de savoir et de nos cultures, à la protection et à l'utilisation durable de la diversité biologique et à la gestion des écosystèmes. Nous avons le droit de fixer les priorités et stratégies de notre développement et de l'utilisation de nos terres, de nos territoires et autres ressources. Nous exigeons que le principe sur lequel repose toute approbation ou tout refus d'un projet ou d'une activité ayant une incidence sur nos terres, nos territoires et autres ressources soit celui du consentement préalable, libre et éclairé. »

La déclaration revendique aussi la restitution des restes des ancêtres Khoïsans et le respect des systèmes de savoir traditionnels. Elle constate, en outre, que la mondialisation de l'économie est un des principaux obstacles à la reconnaissance des droits des populations autochtones :

« Les sociétés transnationales et les pays industrialisés imposent leur ordre du jour dans les négociations ou les accords du système des Nations unies, de la Banque mondiale, du Fonds

monétaire international, de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organisations qui réduisent les droits consacrés par la constitution des États ou des conventions et accords internationaux. Les modèles d'extraction, d'exploitation, de production et de consommation non viables débouchent sur un changement climatique, une pollution généralisée et une destruction de l'environnement qui nous chassent de nos terres et créent les conditions d'une immense détresse matérielle et sanitaire. »

La Déclaration souligne également le droit des populations autochtones à défendre leur terres et territoires contre l'exploitation à finalité touristique et presse les États de reconnaître les systèmes de nomadisme et de chasse-cueillette comme des systèmes économiques viables et durables.

Enfin, elle invite fermement les Nations unies à promouvoir la reconnaissance, le respect et la mise en application des traités, conventions et autres instruments positifs conclus entre les populations autochtones et les États. Elle salue la création de l'Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones et insiste pour que l'ONU lui garantisse le soutien politique, institutionnel et financier nécessaire à son fonctionnement tel que précisé dans la résolution E/RES/2000/22 du Conseil économique et social. Elle soutient également le maintien du Groupe de travail sur les populations autochtones en vue de la poursuite de sa mission de définition de normes internationales en matière de droits des populations autochtones. Enfin, elle invite à organiser une Conférence mondiale sur les populations autochtones et le développement durable qui couronnerait la Décennie internationale des populations autochtones des Nations unies (1995-2004) et offrirait un cadre pour un suivi concret du SMDD.

Les participants au sommet de Kimberley peuvent se féliciter de l'ensemble des résultats obtenus. Nous avons fait un pas important sur la scène internationale. Toutefois, une grande question subsiste : sera-ce profitable à nos communautés ?

Pour plus d'informations, visitez le site <http://www.johannesburgsummit.org>

Plantations forestières et changement climatique

Winfried Overbeek, FASE-Espirito Santo, Brésil*

Les monocultures forestières doivent-elles être incluses dans le mécanisme pour un développement propre du protocole de Kyoto ? Cette question sera un des deux grands thèmes

soumis aux débats de la VIII^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques réunie à New Delhi (Inde) du 23 octobre au 1^{er} novembre 2002.

En cas de réponse positive de la Conférence, des pays comme le Brésil pourraient finir par réserver une bonne partie de leurs terres à l'usage de plantations forestières jouant le rôle de « puits de carbone » pour absorber les émissions industrielles des pays du Nord.

De telles plantations sont-elles vraiment efficaces ? L'expérience brésilienne tend à démontrer le contraire.

Pour créer ses plantations brésiliennes, Aracruz Cellulose, grand producteur mondial de pâte blanchie, a détruit 50 000 ha de la forêt atlantique (aujourd'hui réduite à 7 % de sa superficie originelle). Cela a conduit à libérer un immense volume de carbone dans l'atmosphère. Les plantations ont aussi eu une influence négative sur le climat local, des centaines de rivières et de ruisseaux se retrouvant à sec tandis que, dans de nombreuses microrégions, la pluviométrie a enregistré un déficit jusqu'alors inconnu.

Les plantations ont déplacé des milliers de personnes, qui, subsistant de l'agriculture, ont détruit la végétation naturelle des lieux où elles se réinstallaient. D'autres, expropriées, ont migré vers les bidonvilles ceinturant les centres urbains, où elles ont adopté un mode de vie plus propice aux émissions de carbone.

En outre, l'essentiel du bois des plantations est converti en pâte à papier, dont la production et le transport sont une source importante d'émissions de CO₂. Le papier qui en est tiré, consommé en Europe et en Amérique du Nord, a un cycle de vie réduit de sorte que le CO₂ qui y est stocké regagne rapidement l'atmosphère, contribuant ainsi au réchauffement du climat (comme, en fin de compte, tous les produits des plantations, qu'il s'agisse de charbon de bois, de mobilier, de bois de construction, de piquets de clôture, etc.). On relèvera que, pour se conformer aux politiques macroéconomiques dominantes, des pays comme le Brésil sont tenus d'accroître sans discontinuer ce type d'exportations .

En un mot, l'expérience du Brésil montre que les monocultures forestières industrielles ne sont pas un candidat crédible pour les puits de carbone. Les parties à la Conférence doivent comprendre qu'en aucun cas une plantation n'est assimilable à une forêt ou à un reboisement. Pour comprendre la

nature d'une véritable forêt, il suffit de consulter quelques-unes des centaines de millions de personnes qui, parmi les populations autochtones ou celles établies de longue date sur un territoire, vivent en harmonie avec la forêt et profitent de ses nombreux avantages, y compris ceux intangibles qui se rapportent à la spiritualité.

Si, malgré tout, la Conférence décidait d'accepter la présence d'activités de monoculture forestière parmi les projets relevant du mécanisme pour un développement propre, nous espérons que les ONG du Nord seront capables de faire pression sur leurs gouvernements et de les convaincre de refuser, par simple bon sens, une telle absurdité. En Norvège, le ministre de l'Environnement a déjà exprimé son scepticisme à l'égard d'un investissement de 20 millions USD de l'État et des sociétés Statoil et Norsk Hydro dans un projet de « reboisement » d'eucalyptus mené par la société Plantar au Brésil. Ce projet se trouve sur la liste du Fond prototype pour le carbone de la Banque mondiale et n'est qu'un des nombreux projets « carbone » du genre, lesquels, selon Dag Nagoda de l'ONG norvégienne *L'avenir est entre nos mains* (FIVH), « ne présentent aucun bénéfice véritable pour l'environnement ».

Comme l'indique l'ONG, « vu que ces projets donnent aux investisseurs le droit de maintenir ou d'accroître leurs émissions, le résultat sera une hausse globale des émissions ».

Au bout du compte, ne pas investir dans des projets comme celui de Plantar n'est pas suffisant. Les pays du Nord doivent aussi réduire leur surconsommation de papier, de combustibles fossiles, de bois d'oeuvre, de métaux, etc., s'ils veulent contribuer à la réduction du réchauffement de la planète.

** FASE-Espirito Santo fait partie de Rede Alerta Contra o Deserto Verde no Rio de Janeiro, Espírito Santo e Bahia (Réseau de vigilance contre le désert vert dans les états de Rio de Janeiro, Espírito Santo et Bahia), une vaste coalition qui se bat contre l'extension des grandes monocultures forestières dans ces états.*

Biodiversité et changement climatique : acte 2

Miguel Lovera, coordinateur de la Coalition mondiale des forêts

Une 2^e réunion du groupe d'experts sur le changement climatique et la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a eu lieu à Montréal (Canada) du 9 au 13 septembre.

Ses travaux ont essentiellement porté sur la rédaction ou la modification du matériel rassemblé depuis la première réunion.

Le Groupe a décidé de réunir en un document unique les deux publications initialement planifiées (l'une sur les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques et l'autre sur les mesures d'atténuation des changements climatiques ou d'adaptation à ces changements). La nouvelle publication comptera cinq chapitres :

1. Introduction
2. Diversité biologique et liens avec les changements climatiques
3. Changement climatique et biodiversité : changements observés et projetés
4. Alternatives
5. Outils d'aide à la décision, à l'évaluation et au suivi

L'objectif du Groupe est de présenter un projet de publication à la 8e réunion de l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la CDB en mars prochain.

Selon nous, il est crucial que la CDB traite la question sans délai afin d'envoyer un signal clair à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) quant à la nécessité de juger une activité sur la base d'autres paramètres que le seul « bilan de carbone », en incluant les paramètres de son impact social et environnemental, y compris du point de vue de la diversité biologique.

La littérature passée en revue par le Groupe abonde en exemples évidents de l'importance de la biodiversité pour la réussite des projets concernant le climat. Les puits de carbone de type plantation forestière devraient, par exemple, intégrer le facteur biodiversité pour garantir leur stabilité. De même, l'approche écosystémique de la CDB augmenterait les chances de succès de tels puits. Parallèlement, elle en limiterait l'étendue et éviterait le fléau que constituerait un traitement des forêts et des plantations sur le même pied par la CCNUCC. Cela implique aussi que la définition courante des forêts adoptée par la CCNUCC est inadéquate en termes de protection de la diversité biologique et de garantie d'avantages climatiques.

Le Groupe s'est aussi accordé sur le fait que les changements climatiques avaient déjà un impact sur la biodiversité et que cet impact était vraisemblablement appelé à se poursuivre de

manière accélérée et à plus grande échelle durant le siècle à venir. Tant les composantes que la fonction des écosystèmes seront affectées.

Selon nous, l'enjeu du travail du groupe d'experts est la reconnaissance du fait, d'une part, que les mesures d'atténuation et d'adaptation ne doivent pas se traduire par une nouvelle atteinte à la diversité biologique et, d'autre part, qu'il existe bel et bien un lien entre la diversité biologique et la stabilité du climat. Évitez de croire que l'obtention de bénéfices climatiques supplémentaires se fera fatalement au détriment de la biodiversité et consacrons-nous plutôt à rechercher quelle contribution la diversité biologique peut apporter au climat.

Pour plus d'informations, visitez le site <http://www.biodiv.org>

Un chien de garde pour les puits de carbone

Jutta Kill, FERN, UK-Belgique

FERN et le Mouvement international pour les forêts tropicales ont lancé SinksWatch, une initiative visant à suivre et à surveiller les projets de puits de carbone liés au protocole de Kyoto, en particulier, ceux du type plantation forestière. SinksWatch servira de centrale d'information pour les groupes à la recherche d'informations sur les projets « puits de carbone » et diffusera des données sur les failles et faiblesses des projets de ce type candidats au statut de projets MDP. L'initiative sera mise en oeuvre par le bureau d'assistance du Mouvement dans les pays du Nord. Le site web de l'initiative sera accessible dans le courant du mois d'octobre. SinksWatch travaillera en étroite coopération avec une autre initiative de même nature, CDM Watch (www.cdmwatch.org), qui surveille les projets MDP autres que les projets « puits de carbone ».

Un cas pilote pour le MDP

Jutta Kill, FERN, UK-Belgique

Dix mois à peine après que les États ont admis l'éligibilité de projets « puits de carbone » au mécanisme pour un développement propre du protocole (MDP) de Kyoto, les inquiétudes qui avaient accueilli cette décision s'avèrent fondées. Un des premiers projets de ce type visant l'obtention de crédits d'émission au titre du MDP concerne des monocultures forestières à grande échelle et est peu susceptible d'avoir la moindre répercussion positive sur les changements climatiques. Une étude de CDM Watch sur le projet Plantar au Brésil (un projet conçu dans le

cadre du Fond prototype pour le carbone de la Banque mondiale [PFC], qui porterait sur une plantation de 23 000 ha d'eucalyptus) en fait apparaître les nombreuses failles (cf. www.cdmwatch.org).

Entre autres failles, relevons des garanties insuffisantes quant à un quelconque bénéfice du projet pour le climat, des procédures contestables de calcul des crédits carbone et les incertitudes quant à l'impact sur l'utilisation globale de combustibles fossiles par le projet. La bonne nouvelle, c'est que l'organisme évaluateur du projet, Det Norske Veritas, a reconnu bon nombre de ces faiblesses dans son rapport de validation.

Le PFC a souvent insisté sur l'application d'une approche de type *learning-by-doing* pour les projets relevant du MDP. Appliquer cette approche en toute rigueur au projet Plantar résulterait dans sa mise au placard. Les règles d'ordre social et environnemental à appliquer aux projets MDP de type puits de carbone sont encore en négociation. Quelle motivation à opter pour des règles strictes auront donc les États si un projet MDP dont les bénéfices pour le climat ne sont nullement établis et dont le but est la culture industrielle de plantations forestières à grande échelle se trouve déjà à une étape avancée de la procédure d'enregistrement MDP ? et tout projet franchissant aujourd'hui à marche forcée les étapes de l'enregistrement ne manquera pas d'influencer la négociation des règles à appliquer. Pourquoi ? pour la bonne raison qu'il est hautement improbable qu'un État approuvant un projet aussi avancé dans la procédure d'enregistrement MDP que le projet Plantar accepte ensuite l'application de règles plus strictes, susceptibles de menacer l'enregistrement de ses propres projets.

En outre, Plantar pourrait mettre en danger plusieurs petits projets du type « énergie renouvelable » qui s'efforcent d'obtenir l'enregistrement MDP. Parmi les 25 projets candidats au MDP aujourd'hui, Plantar fait figure de poids lourd. Il prétend pouvoir fournir l'équivalent de 4,3 millions de tonnes de crédits d'émissions, soit 10 % de la quantité totale des 25 projets. Ensemble, les 14 petits projets « énergie renouvelable » représentent seulement 20 % de cette quantité. Or, s'ils ne présentent aucun des impacts négatifs sur l'environnement liés aux grandes plantations, ces projets n'en seront pas moins en concurrence directe avec Plantar s'ils sont enregistrés comme des projets MDP.

Il est crucial que le projet Plantar soit arrêté dans sa course à l'enregistrement MDP et que les règles applicables aux puits au titre du Mécanisme excluent explicitement les plantations forestières à finalité industrielle. Les trois États membres de l'UE participant au PFC (Pays-Bas, Finlande et Suède), qui bénéficieraient de crédits d'émissions de Plantar au prorata de leur participation, ont l'obligation particulière de veiller à ce que ce projet ne devienne pas le premier projet « puits de carbone » relevant du MDP. On se souviendra que, il y a un an à peine, l'Union européenne avait défendu de manière très convaincante l'exclusion de toute activité « puits de carbone » du Mécanisme. SinksWatch veillera à ce que ces États-Membres et l'UE dans son ensemble investissent leur argent dans des projets conformes au discours qu'ils tiennent.

Atelier des populations autochtones sur les causes sous-jacentes de la déforestation

Sandy Gauntlett, Institut international d'études maories et autochtones, Aotearoa/ Nouvelle-Zélande

La Coalition environnementale des peuples autochtones du Pacifique (PIPEC) a organisé un atelier sur les causes sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts les 21 et 22 septembre derniers en Aotearoa. Inauguré par Chris Carter, nouveau ministre néozélandais pour la protection de l'environnement, l'atelier a accueilli sur le sol d'Aotearoa des représentants de la plupart des communautés des nations du Pacifique, dont les Maoris. La quasi-totalité de la communauté universitaire de la région Pacifique travaillant pour les universités d'Auckland était également présente ainsi qu'un représentant de l'ONG samoane Siosiomaga Society. Quatre études de cas concernant respectivement Aotearoa, Samoa, les îles Salomon et Tonga, ont été présentées.

L'étude de cas des îles Salomon était particulièrement intéressante dans la mesure où elle montre que la cause de la destruction des forêts n'a pas tant résidé dans l'appauvrissement des populations locales que dans la perception de la pauvreté associée à l'assimilation des valeurs et notions occidentales de richesse. En d'autres termes, si les insulaires ont déboisé les îles, ce n'est pas pour des raisons de pauvreté, mais bien pour créer de la richesse « à l'occidentale ». L'étude a également pointé la corruption comme une cause indirecte majeure de la réduction des forêts.

Les participants de Samoa et de Tonga voient, pour leur part, dans la pression démographique et le besoin d'infrastructures, et tout particulièrement d'infrastructures routières, une cause sous-jacente essentielle de la déforestation. Notons aussi que l'étude samoane épingle les changements climatiques et, en particulier, la fréquence et l'intensité accrues des cyclones tropicaux, comme un facteur majeur de la déforestation.

Le deuxième jour, l'atelier s'est penché sur l'identification des causes sous-jacentes de la déforestation dans la région du Pacifique en général ainsi que sur la proposition de solutions. La plupart de celles-ci tournaient autour du leadership, des stratégies et de la volonté politiques. L'éducation et la formation des peuples autochtones ont été identifiées comme particulièrement décisives pour la construction d'une indépendance réelle. Quant à la question de l'assistance et de l'endettement, les participants ont souligné la nécessité pour les populations autochtones d'apprendre à faire la distinction entre la rhétorique et l'action et à (ré)agir en conséquence. Évaluer l'efficacité réelle de nos leaders requiert une analyse critique du genre de celle que l'atelier organisé par la Coalition permet d'avoir ; s'ils ne sont pas à la hauteur, ils faut les remplacer.

Pour la plupart des participants, la partie la plus émouvante de l'atelier aura été la prise de parole d'un ensemble d'enfants de la région Pacifique âgés de 10 à 13 ans – la prochaine génération de militants des forêts – sur l'importance des forêts dans nos vies.

Plus de 65 personnes ont participé à l'atelier et la Coalition y a trouvé plusieurs nouveaux membres. Le sentiment commun des participants est que l'atelier a contribué à cimenter la volonté de travailler sur les questions forestières tant au sein des communautés que collectivement. Notre aspiration est de continuer à participer à la lutte internationale pour la défense des droits des populations autochtones et de la biodiversité.

Compte rendu d'autres réunions sur les forêts

La CEFDHAC se penche sur la pauvreté

La 4^e Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale (CEFDHAC) s'est réunie du 10 au 13 juin à Kinshasa (République démocratique du Congo). Plusieurs centaines de participants représentant des États, des ONG, des populations autochtones,

des parlementaires et des bailleurs de fonds y ont participé. Ils ont débattu de la relation entre la gestion durable des forêts et la pauvreté en Afrique centrale ainsi que d'une série de questions connexes telles l'impact des conflits armés et de la mondialisation sur la gestion des forêts.

Une proposition visant à explorer la possibilité d'une fusion de cette Conférence, dite processus de Brazzaville, avec la Conférence des ministres en charge des forêts en Afrique centrale (COMIFAC), dite processus de Yaoundé et dominée par les États, a été retirée en raison de l'opposition des ONG participantes. Elle a été remplacée par une proposition d'exploration des complémentarités entre les deux processus.

Pour plus d'informations, contactez IUCN-ROCA à l'adresse électronique roca.iucn@camnet.cm.

Calendrier de réunions sur les forêts

Pour plus d'informations, visitez le site <http://www.iisd.ca/linkages>

- **8^e Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, 23 octobre–1^{er} novembre 2002, New Delhi, Inde. Cette CdP poursuivra le débat sur la définition des projets de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre. Voir les comptes rendus de Winfried Overbeek, Miguel Lovera et Jutta Kill. Pour plus d'informations, visitez le site <http://www.unfccc.int>
- 33^e réunion du Conseil international des bois tropicaux, 4–9 novembre 2002, Yokohama, Japon. Cette réunion sera précédée par la première réunion d'un groupe consultatif de la société civile. Le Conseil débattera, entre autres choses, de l'état d'avancement des travaux sur l'application des législations forestières et d'une étude sur la certification en tant qu'instrument de promotion de la gestion durable des forêts. Pour plus d'informations, visitez le site <http://www.itto.or.jp>.
- 8^e réunion de l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention sur la diversité biologique, 10-14 mars 2003, Montréal, Canada (à confirmer). L'organe abordera, entre autres, les écosystèmes montagneux et le transfert de technologie. Pour plus d'informations, visitez le site <http://www.biodiv.org>
- 3^e session du Forum des Nations unies sur les forêts, 26 mai–6 juin 2003, Genève, Suisse.

Cette 3^e session devrait traiter de questions laissées en suspens lors de la session précédente, dont celle du mandat des groupes de travail intersessions qui seraient constitués. Elle se penchera aussi sur les aspects économiques de la gestion des forêts, sur la productivité et la santé des forêts et sur le maintien du couvert forestier. Pour plus d'informations, visitez le site <http://www.un.org/esa/sustdev/forests>

- 12^e Congrès forestier mondial, 21–28 septembre 2003, Québec, Canada. Ce congrès, organisé tous les six ans par la FAO, est ouvert à tous et aborde un vaste éventail de sujets en relation avec la foresterie. Pour plus d'informations, visitez le site <http://www.wfc2003.org>

(** Réunions pour lesquelles la CMF est susceptible de faciliter une participation d'ONG et d'OPA du Sud)

Comité de rédaction

- *Simone Lovera, Amis de la Terre International*
- *Larry Lohmann, Corner House, Royaume-Uni*
- *Ricardo rrere, Mouvement international pour les forêts tropicales, Uruguay*
- *Sandy Gauntlett, Institut international d'études maories et autochtones, Aotearoa/Nouvelle-Zélande*
- *Bérénice Muraille, FERN, UK-Belgique*
- *Andrei Laletin, Amis des forêts sibériennes, Russie*

Cette lettre est publiée avec le soutien de la coopération au développement des Pays-Bas.